

La "ferme Finistère" résiste à de multiples pressions, économique mais aussi environnementale, démographique et sociétale. Elle se transforme aussi qualitativement dans ses modes de production. Son avenir est lié à celui des filières agroalimentaires régionales.



En 1996 se terminait la mise en place de la première réforme de la Politique agricole commune (Pac) pour les céréales et la viande bovine (la production laitière ayant finalement été exclue à l'époque). Cette réforme rompait avec la politique de soutien par les prix, en vigueur depuis 1962. Au contraire, elle visait la diminution des prix de marchés pour se rapprocher des cours mondiaux. Avec des ventes sous les prix de revient, le manque à gagner est compensé par des aides directes aux exploitants.

Année charnière

1996, c'est aussi la première année d'application des accords agricoles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Marrakech. Ils entament la baisse des subventions aux exportations hors de l'UE et ouvrent des brèches dans la "préférence communautaire" par des droits de douane moins protecteurs sur les importations.

Néanmoins, depuis les années 1960 jusqu'au milieu des années 90, le paysage de l'agriculture finistérienne n'avait principalement changé que sous l'influence de la mutation socio-économique du secteur : diminution du nombre d'exploitations et agrandissement concomitant de celles restant en place, augmentation de la productivité par actif. L'équilibre des marchés : l'offre et la demande au niveau européen fixant le niveau général des prix, restait toujours la question centrale pour les revenus, notamment dans les productions connaissant des variations pour aléas climatiques (productions légumières de plein-champ) ou, fait nouveau, en raison de crises sanitaires

res majeures. L'annonce par le gouvernement anglais de la possible transmission de l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à l'homme en mars 1996 provoque la première psychose chez les consommateurs. La reconquête de la qualité de l'eau était déjà une priorité du 1^{er} programme Bretagne Eau Pure de 1991 mais la directive nitrates trouvait sa première application contraignante dans le programme de résorption de l'azote animal dans les cantons classés en excédent structurel (ZES).

Depuis, d'autres événements sont venus renforcer cette pression structurelle sur les prix des produits, les revenus et la rentabilité des exploitations :

- la seconde réforme de la Pac en 2000 ;
- des "accrocs" inattendus dans la protection douanière européenne avec des

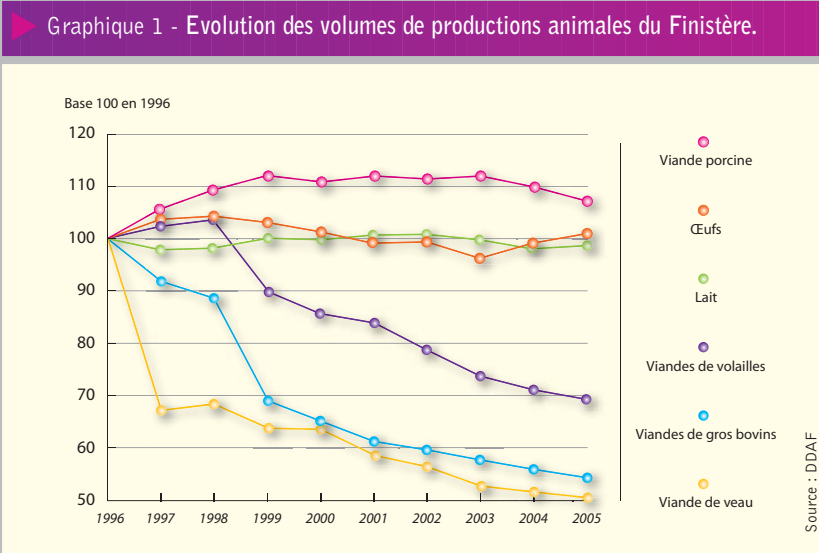
importations massives de "filets de poulets saumurés et congelés" en 2002 et 2003 ;

- d'autres crises sanitaires (animaux ayant consommé des aliments contaminés par de la dioxine en Belgique, peste porcine aux Pays-Bas, seconde crise de la "vache folle" en 2001, grippe aviaire en Asie...) ;
- le renforcement des contraintes environnementales en ZES et dans les diverses opérations bassins versants de reconquête de la qualité de l'eau ;
- le rapport de force créé par la concentration de la grande distribution et ses pratiques concurrentielles (que deux lois successives tenteront de moraliser) ;
- enfin le renchérissement de l'énergie...

160 installations par an

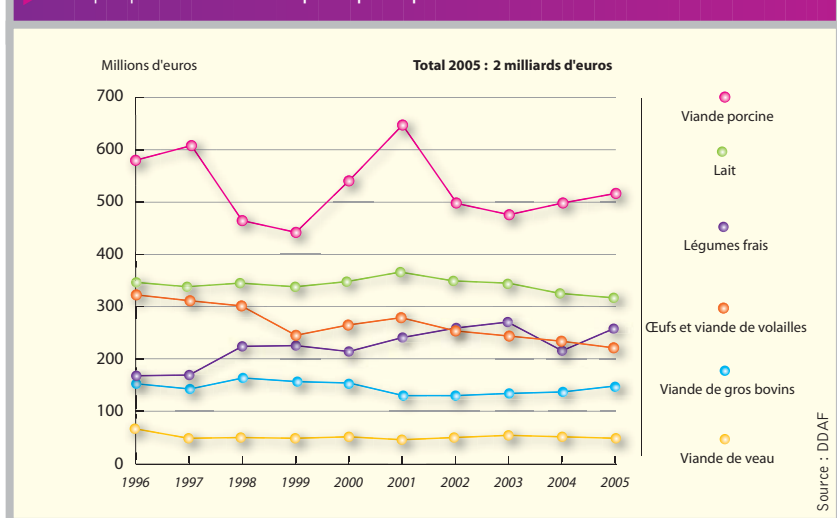
Outre les dispositifs existants de préretraitte, des programmes de cessations volontaires ont été mis en place pour pallier la crise en aviculture voire en lait. Le nombre d'installations, déjà appelé à baisser pour des raisons démographiques (baisse de la natalité des ménages agricoles et stabilisation depuis le milieu des années 70), est tombé à moins de la moitié du début des années 90 : environ 160 par an, dont 30 % sans aides. La montée de la pluriactivité, très sensible en zones de productions végétales françaises, l'est moins en Bretagne, où les productions animales demandent plus d'investissement dès le départ. Cependant, avec les besoins de renouvellement de la main d'œuvre et la progression du salariat, on constate une relative stabilité de l'emploi agricole, autour de 20 000 personnes depuis 2000.

Les volumes produits par la "ferme Finistère" sont restés, au mieux, stables (cf. graphique 1) mais les évolutions ont été



De 1996 à 2005, en volume, les productions bovines ont presque été divisées par deux. L'aviculture de chair a perdu un tiers tandis que le lait, les œufs et le porc sont relativement stables.

Graphique 2 - Valeur des principales productions du Finistère.



Les productions animales et légumières (y compris pour la transformation) représentent 80 % de la valeur de la production de la "ferme Finistère" et la quasi-totalité des ventes.

divergentes selon les productions animales et/ou végétales. En productions végétales, le Finistère a perdu près de 30 % des surfaces de ses deux légumes emblématiques que sont le chou-fleur et l'artichaut ; les pommes de terre primeurs et la salade iceberg, quant à eux, ont pratiquement disparu, l'endive est mal en point face à la concurrence du Nord de la France.

2 milliards d'euros de CA

Le maintien global du chiffre d'affaires (CA) masque la baisse de la part de l'aviculture de chair et de l'élevage de viande bovine, la baisse tendancielle du lait et des œufs ces dernières années et la bonne tenue du porc malgré des crises de plus en plus marquées (cf. graphique 2). Les tomates sous-serres font progresser le CA des légumes et placent désormais le département au second rang national. Enfin, les productions horticoles ornementales (pépinières, plantes en pots, bulbiculture) se développent. Mais le secteur des fleurs coupées, après un démarrage spectaculaire à la fin des années 90, a été heurté de plein fouet par la concurrence mondiale des importations de roses en provenance du Sud de l'Afrique vers les plateformes de marché hollandaises.

Les prix, enjeu central

2013 sera une échéance pour un certain nombre de décisions relatives au budget de l'UE (et ses cofinancements nationaux du Contrat de projets par exemple), à l'OMC (fin des différentes formes de subventions agricoles) et à la Pac (fin de l'harmonisation Ouest-PECO, quotas laitiers...).

Certaines perspectives sont relativement probables, même si elles ne sont pas souhaitées. Les agriculteurs évolueront dans un contexte économique libéralisé, sans plus d'interventions directes des pouvoirs publics (suppression des restitutions en

2013, anticipées à partir de 2008/09 ; filets de sécurité réduits aux crises sanitaires). Bien que les aides directes découplées à partir de 2005 représentent une forte proportion du revenu effectivement disponible, les prix de marché « apparents » évolueront à nouveau selon le rapport direct demande-offre, l'offre provenant, pour une part significative mais encore minoritaire, des importations. La demande alimentaire interne de l'UE à 25 ne sera qu'en faible croissance, le rattrapage de consommation des Peco étant freiné par une natalité en baisse. La demande alimentaire mondiale devrait progresser avec la population et le niveau de vie d'une fraction non négligeable des habitants (Chine et Inde en tête). Si l'UE – et le Finistère – disposent d'une réserve de productivité importante, elle ne pourra participer aux marchés mondiaux que si les cours se relèvent sensiblement, ce qui n'est pas à exclure non plus.

Démarches qualité

Outre les questions économiques, on peut émettre aussi l'hypothèse que d'ici 2013,

la main d'œuvre ne sera pas le facteur limitant de l'agriculture finistérienne, si elle parvient à accueillir, former, rémunérer, offrir une organisation du travail permettant à ses actifs, exploitants ou salariés, d'avoir un mode de vie comparable aux autres professions. En matière d'environnement, l'intégration des coûts de résorption des excédents et des mises aux normes sera achevée mais une inconnue demeure sur ceux des mises aux normes "bien-être animal" en porc. Les démarches de qualité officielles ou d'entreprises, déjà bien engagées en Bretagne (cf. tableau 1) seront indispensables pour mettre sous assurance-qualité sanitaire et environnementale toute la production.

A côté des débouchés alimentaires majoritaires, les activités agricoles pourraient être appelées à satisfaire d'autres besoins non alimentaires, existants pour certains comme les services à la ferme mais aussi émergents comme des énergies renouvelables (diester de colza, bois de chauffage en plaquette provenant de la valorisation du bocage, méthanisation,...). La fourniture de matériaux n'est pas à exclure mais ne représentera qu'une place marginale en valeur.

Le découplage de la majeure partie des aides directes européennes (céréales, viande bovine et lait) à partir de 2006 introduit une variable supplémentaire dans les incertitudes sur l'avenir des choix de productions. Face aux coûts des mises aux normes environnementales, certains éleveurs ne seront-ils pas tentés d'arrêter l'élevage pour continuer en productions végétales ? Dans quelle proportion ? Sur quels territoires ? La pression foncière en zone périurbaine de plus en plus éloignée ne va-t-elle pas accentuer aussi le phénomène ? Gageons aussi que les situations territoriales de l'agriculture seront plus contrastées d'ici 10 ans ■

Tableau 1 - Les démarches d'assurance-qualité en Bretagne.

Production	Dénomination de la charte	Nbre d'exploitations concernées en 2004	% exploitations 2004
Lait-bovins viande	Charte de bonnes pratiques d'élevage CBPE	15 161	59 %
Porc	Démarche qualité régionale	6 850	97 % des animaux
Légumes (plein champ et serres)	Démarche "environnement-qualité"	4 051	90 %
Aviculture de chair	Contrat de progrès (chartes de statut privé)	640	50 % du parc bâtiment
Légumes d'industrie	Charte d'entreprise Démarche environnement-qualité	800	40 % surfaces
Œufs	Charte sanitaire	695	95 %
Lapins	Charte sanitaire d'élevage	90	33 %
Ovins	Charte CBPE/CQVO	80	
Caprins	Charte des bonnes pratiques d'élevage caprin	30	30 %

Source : Chambres d'agriculture de Bretagne ; Réseau économique régional 2005.